
**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 26-07-38473
VISANT À PERMETTRE L'AJOUT D'USAGES COMMERCIAUX, SOIT UN KIOSQUE
D'ÉTALAGE PERMETTANT D'EXPOSER DES MARCHANDISES ET UNE SERRE
COMMERCIALE, EN PLUS DE PERMETTRE UN USAGE RÉSIDENTIEL**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE
DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

1. Adoption du second projet de résolution

Lors de la séance du conseil municipal, tenue le 13 juillet 2026, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de résolution 26-07-38473 visant à permettre l'ajout d'usages commerciaux, soit un kiosque d'étalage permettant d'exposer des marchandises et une serre commerciale, en plus de permettre un usage résidentiel.

2. Objet du second projet de résolution

Ce second projet de résolution vise à autoriser, via une demande de PPCMOI l'ajout d'un kiosque d'étalage et d'une serre commerciale, en plus d'y ajouter une résidence. Le projet se trouve sur le lot 6 104 652 et se trouve dans la zone RA-913 qui n'autorise pas les usages des classes B-3 et E-3. Aussi, la zone RA-913 ne permet pas des usages commerciaux sur un terrain dont la vocation est résidentielle. Spécifiquement, le projet de PPCMOI déroge aux dispositions réglementaires suivantes :

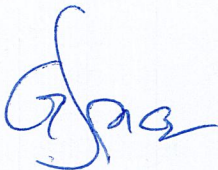
- l'usage Commerce, sous-classe B3-Commerce d'alimentation et de vente au détail
- La grille des usages principaux et des normes RA-913 qui n'autorise pas l'usage autres établissements commerciaux et de services avec ou sans entreposage extérieur, sous-classe E-3 usages commerciaux paraagricoles
- L'article 6.1.5 qui n'autorise pas la présence de plusieurs bâtiments principaux sur le même terrain

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 15 juillet 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 juillet 2026.

Donné à Coaticook, ce 15 juillet 2026

La greffière,



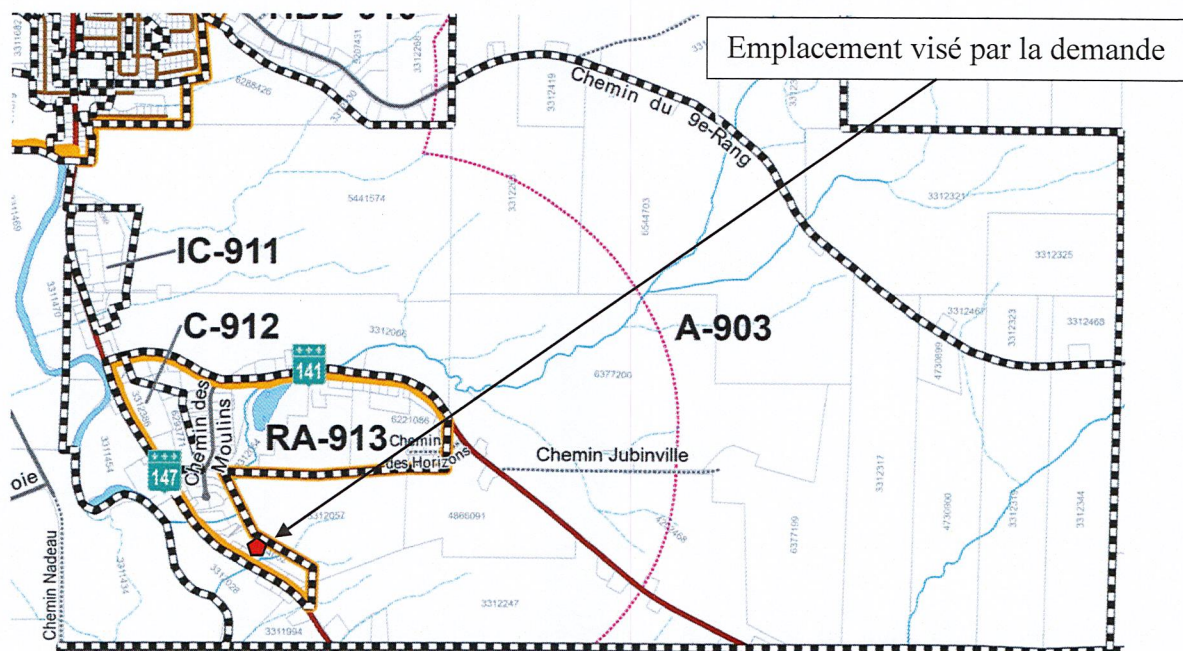
Geneviève Dupras

3. Demande de participation à un référendum

Les dispositions contenues dans le second projet de résolution peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le projet de PPCMOI soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande peut provenir de la zone concernée numéro RA-913 et des zones qui lui sont contigües (zones A-903 et C-912). Elle vise à ce que le projet de résolution contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique ainsi que de celles de toute zone contigüe d'où provient une demande.

La délimitation de la zone concernée numéro RA-913 et la délimitation partielle des zones qui lui sont contigües sont illustrées sur le plan ci-joint. La délimitation complète des zones contigües (plan de zonage) est disponible sur le site internet de la Ville, sous l'onglet *Permis et règlements*. Le plan de zonage peut être également être consulté à l'hôtel de ville les mardi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.



3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 ;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis.

La demande peut être transmise par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Hôtel de ville de Coaticook
150, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3

ou par courriel à l'adresse g.dupras@coaticook.ca

4. Absence de demande

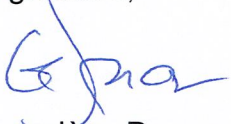
Si les dispositions concernées ne font l'objet d'aucune demande valide, celles-ci pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet de règlement et renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures régulières d'ouverture. Toute personne peut obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande en appelant au numéro (819) 849-2721 ou en se présentant à l'hôtel de ville selon l'horaire indiqué précédemment.

DONNÉ à Coaticook, ce 15^e jour du mois de juillet 2026.

La greffière,



Geneviève Dupras